

6 AVRIL 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 6 avril 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseiller **RÉAL BRUNELLE** et **SERGE DION** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-04-130 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-04-131 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 23 mars 2009

6 AVRIL 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2009-04-132 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mars 2009
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mars 2009
- 2009-04-133 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 24 mars 2009

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2009-04-134 4.1 Participation au Conseil national d'administration de la FCM qui se tiendra du 5 au 8 juin 2009 à Whistler
- 2009-04-135 4.2 Participation au colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville du 27 au 29 mai 2009 à Lévis
- 2009-04-136 4.3 Inscriptions aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec du 13 au 16 mai 2009 à Gatineau
- 2009-04-137 4.4 Participation à la Soirée des Orchidées 2009 du Réseau des femmes d'affaires du Québec inc.

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 928-2006, tel qu'amendé, relatif aux marchés aux puces afin d'ajouter le Service de l'urbanisme comme responsable de l'application du règlement
- 2009-04-138 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 928-03-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 928-2006, tel qu'amendé, relatif aux marchés aux puces afin d'ajouter le Service de l'urbanisme comme responsable de l'application du règlement
- A.M. 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone H06-627 à même une partie de la zone H06-628 (rue Dion, Adamsville)
- 2009-04-139 5.4 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 876-57-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone H06-627 à même une partie de la zone H06-628 (rue Dion, Adamsville)
- 2009-04-140 5.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-57-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone H06-627 à même une partie de la zone H06-628 (rue Dion, Adamsville)

6 AVRIL 2009

- 2009-04-141 5.6 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-56-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C01-169 (boul. Bromont et Shefford), les usages de la catégorie « Service financier et connexe » et de modifier certaines normes applicables dans la zone R01-127 (rue Dorchester)
- A.M. 5.7 Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des stations de pompage P-1, P-1A et P-2 et pour les travaux de réfection de la rue de Bagot
- N.M. 5.8 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 960-2009 intitulé : Règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des stations de pompage P-1, P-1A et P-2 et pour les travaux de réfection de la rue de Bagot

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

- 2009-04-142 7.3.1 Entente intermunicipale entre la Ville de Bromont et la Ville de Lac Brome relativement à l'entretien et au déneigement de certaines voies de communication mitoyennes
- 2009-04-143 7.3.2 Autorisation de signature des opérations cadastrales relatives aux immeubles dont la Ville de Bromont est propriétaire
- 2009-04-144 7.3.3 Déclaration de nuisance pour l'entreprise 9057-0854 Québec inc.
- 2009-04-145 7.3.4 Campagne annuelle de sollicitation de la Fondation des maladies du cœur du Québec

7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 2009-04-146 7.5.1 Contribution financière de la Ville de Bromont à Bromont en art
- 2009-04-147 7.5.2 Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques

6 AVRIL 2009

- | | | |
|-------------|--------|---|
| 2009-04-148 | 7.5.3 | Contribution financière de la Ville de Bromont à la Coupe du monde de vélo de montagne 2009 |
| 2009-04-149 | 7.5.4 | Contribution financière pour rénover le Pavillon de l'organisme Plages et Loisirs Paradis de Brome Inc. |
| 2009-04-150 | 7.5.5 | Contribution financière de la Ville de Bromont à Événements Sportifs Bromont pour l'année 2009 |
| 2009-04-151 | 7.5.6 | Projet de sculptures dans le parc John-Savage à l'été 2009 |
| 2009-04-152 | 7.5.7 | Subvention pour le jardin communautaire Les Coccinelles de Bromont |
| 2009-04-153 | 7.5.8 | Subvention au Club horticole de Bromont |
| 2009-04-154 | 7.5.9 | Fête de l'amour 2009 de la Paroisse St-François-Xavier |
| 2009-04-155 | 7.5.10 | Demande de modification de l'entente en matière de loisirs entre Brigham et Bromont |

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

- | | | |
|-------------|-------|--|
| 2009-04-156 | 7.6.1 | Désignation d'une fourrière à Remorquage JJ Towing Enr. en vertu du Code de la sécurité routière |
| 2009-04-157 | 7.6.2 | Adjudication d'un contrat pour le recyclage des véhicules saisis |
| 2009-04-158 | 7.6.3 | Résiliation de l'entente relative à l'incarcération de prévenus avec la Ville de Granby |
| 2009-04-159 | 7.6.4 | Mandat attribué au directeur du Service de police pour compléter l'étude du service des télécommunications |
| 2009-04-160 | 7.6.5 | Souper aux homards de l'Association des pompiers volontaires de Bromont |

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 2009-04-161 | 8.1 | Renouvellement de la publication du Journal Ici Maintenant pour l'année 2009 |
| 2009-04-162 | 8.2 | Adjudication d'un contrat pour l'impression du Voici Bromont |
| 2009-04-163 | 8.3 | Travaux de rafraîchissement à l'Hôtel de Ville |

6 AVRIL 2009

- | | | |
|-------------|------------|--|
| 2009-04-164 | 8.4 | Entente de service avec Les Réseaux de L'Alliance Enr. pour le lien de fibre optique entre l'aréna et le Centre culturel St-John |
| 2009-04-165 | 8.5 | Dégustation de grands vins de Bordeaux au profit de la Maison Au Diapason |
| 2009-04-166 | 8.6 | Élimination des bouteilles d'eau dans les établissements de la Ville de Bromont |
| 2009-04-167 | 8.7 | 25 ^e anniversaire du Club F.A.D.O.Q. Adamsville |
| | 9. | <u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u> |
| 2009-04-168 | 9.1 | Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail |
| 2009-04-169 | 9.2 | Renouvellement du contrat de travail du directeur général de la Ville de Bromont |
| | 10. | <u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u> |
| N.M. | 10.1 | Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 11 mars 2009 |
| | 11. | <u>VARIA</u> |
| 2009-04-170 | 11.1 | Dénonciation du bail au 1182 rue Shefford |
| 2009-04-171 | 11.2 | Émission des permis pour la Maison au Diapason |
| N.M. | 12. | <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| 2009-04-172 | 13. | <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u> |

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

6 AVRIL 2009

2009-04-130

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2009 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 5.8 est reporté à une séance subséquente ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA :
 - 11.1 Dénunciation du bail au 1182 rue Shefford ;
 - 11.2 Émission des permis pour la Maison au Diapason.

ADOPTÉ

2009-04-131

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 23 MARS 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 23 mars 2009.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-132

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MARS 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2009 au montant de **DEUX MILLIONS SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (2 006 656,81 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MARS 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2009. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2009 se chiffre à **DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS (2 790 000 \$)**.

2009-04-133

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
24 MARS 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

6 AVRIL 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme faites dans son assemblée du 24 mars 2009.

ADOPTÉ

2009-04-134

**PARTICIPATION AU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE
LA FCM QUI SE TIENDRA DU 5 AU 8 JUIN 2009 À WHISTLER**

ATTENDU QUE le 72^e congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités se tiendra à Whistler du 5 au 8 juin 2009 ;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan a été élue au conseil national d'administration de la FCM;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister au 72^e congrès annuel de la FCM qui se tiendra à Whistler du 5 au 8 juin 2009.

D'autoriser le trésorier à payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit congrès, pour un montant n'excédant pas **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$)**.

ADOPTÉ

2009-04-135

**PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU LES ARTS
ET LA VILLE DU 27 AU 29 MAI 2009 À LÉVIS**

ATTENDU le 22^e colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville du 27 au 29 mai 2009 à Lévis ;

6 AVRIL 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, à assister au colloque du Réseau Les Arts et la Ville qui se tiendra du 27 au 29 mai 2009 à Lévis.

DE défrayer les frais d'inscription, d'hébergement, de transport, de repas et tous les frais inhérents audit colloque pour la participation de la mairesse, pour un montant n'excédant pas **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$)**.

ADOPTÉ

2009-04-136

**INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 13 AU 16 MAI 2009 À GATINEAU**

ATTENDU QUE les assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) auront lieu du 13 au 16 mai 2009 à Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des Finances à payer les frais d'inscription aux assises annuelles de l'UMQ ainsi que tous les frais inhérents, de repas, de transport et d'hébergement, auxdites assises qui se dérouleront du 13 au 16 mai 2009 à Gatineau, pour madame la mairesse Pauline Quinlan et messieurs les conseillers Serge Dion et Onil Couture, pour un montant n'excédant pas **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**.

ADOPTÉ

2009-04-137

**PARTICIPATION À LA SOIRÉE DES ORCHIDÉES 2009 DU RÉSEAU
DES FEMMES D'AFFAIRES DU QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE le Réseau des femmes d'affaires du Québec inc. organise la Soirée des Orchidées 2009 au Château Bromont le 13 mars 2009 à 17 heures ;

6 AVRIL 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter deux (2) billets pour la Soirée des Orchidées 2009 organisée par le Réseau des femmes d'affaires du Québec inc. pour un montant total de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006, TEL
QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES AFIN
D'AJOUTER LE SERVICE DE L'URBANISME COMME
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 928-2006, tel qu'amendé, relatif aux marchés aux puces afin d'ajouter le Service de l'urbanisme comme responsable de l'application du règlement.

2009-04-138

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 928-03-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX
MARCHÉS AUX PUCES AFIN D'AJOUTER LE SERVICE DE
L'URBANISME COMME RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

6 AVRIL 2009

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 928-03-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES AFIN D'AJOUTER LE SERVICE DE L'URBANISME COMME RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT.

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H06-627 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H06-628 (RUE DION, ADAMSVILLE)

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone H06-627 à même une partie de la zone H06-628 (rue Dion, Adamsville).

2009-04-139

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-57-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H06-627 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H06-628 (RUE DION, ADAMSVILLE)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AVRIL 2009

DE dispenser la greffière et le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-57-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H06-627 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H06-628 (RUE DION, ADAMSVILLE).

ADOPTÉ

2009-04-140

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-57-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H06-627 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H06-628 (RUE DION, ADAMSVILLE)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-04-139 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-57-2009 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le premier projet de règlement numéro 876-57-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H06-627 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H06-628 (RUE DION, ADAMSVILLE).

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-141

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-56-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET SHEFFORD), LES USAGES DE LA CATÉGORIE « SERVICE FINANCIER ET CONNEXE » ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-02-063 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-56-2009 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 avril 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 876-56-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET SHEFFORD), LES USAGES DE LA CATÉGORIE « SERVICE FINANCIER ET CONNEXE » ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER).

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONS
DE POMPAGE PP-1, PP-1A ET
PP-2 ET POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE
BAGOT**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des stations de pompage PP-1, PP-1A et PP-2 et pour les travaux de réfection de la rue de Bagot.

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 960-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PP-1,
PP-1A ET PP-2**

Le sujet 5.8 est reporté à une séance subséquente.

2009-04-142

**ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
LA VILLE DE LAC BROME RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN ET
AU DÉNEIGEMENT DE CERTAINES VOIES DE COMMUNICATION
MITOYENNES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la Ville de Lac Brome se sont entendus quant au partage de responsabilité concernant l'entretien et le déneigement de certaines voies de communication mitoyennes ;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE l'objectif visé est d'avoir une approche concertée afin de permettre des interventions plus rapides à moindre coût compte tenu de la situation géographique de ces voies de communication ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite entente intermunicipale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'entente intermunicipale entre la Ville de Bromont et la Ville de Lac Bromont concernant le déneigement et l'entretien de certaines voies de communication mitoyennes.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la greffière, Madame Catherine Nadeau, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2009-04-143

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES OPÉRATIONS
CADASTRALES RELATIVES AUX IMMEUBLES DONT LA VILLE DE
BROMONT EST PROPRIÉTAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont les opérations cadastrales.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-144

**DÉCLARATION DE NUISANCE POUR L'ENTREPRISE 9057-0854
QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE l'entreprise (9057-0854 Québec Inc) « Bûches Eco Logic » représenté par monsieur Alain Roberge, président, occupe et utilise un immeuble désigné par le 40 rue Pacifique Est;

ATTENDU QUE l'entreprise (9057-0854 Québec Inc) « Bûches Eco Logic » représenté par monsieur Alain Roberge, président a obtenu de la Ville un certificat d'occupation et d'utilisation en date du 20 juin 2007 (no. 2007-00440) pour une entreprise dont l'activité principale est la première transformation de produits forestiers exercée en totalité à l'intérieur d'un bâtiment et correspondant à la classe d'usage « i2 » du règlement de zonage 876-2003;

ATTENDU QUE les activités (usages) de l'entreprise doivent respecter les exigences prescrites au sous-paragraphe a) du paragraphe 1 de l'article 39 « L'usage ne cause ni fumée (sauf celle causée par le système de chauffage), ni poussière, ni odeur, ni chaleur, ni gaz, ni éclat de lumière, ni vibration, ni bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit de la rue aux limites du terrain » du règlement de zonage 876-2003;

ATTENDU QUE les activités (usage) de l'entreprise sont assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA) tel que prescrit à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement;

ATTENDU QU'à la suite de plusieurs interventions du service de prévention des incendies (feux de cheminée), une inspection des lieux a été réalisée en date du 4 février 2008 et ce, en présence de monsieur Carol Labrecque, préventionniste au service de prévention des incendies afin de vérifier la conformité des installations;

ATTENDU QU'en date du 4 février 2008 outre des problématiques reliées aux risques d'incendie, il fût constaté que la cheminée principale desservant les unités de fabrication émettait de la fumée et des poussières dans l'environnement;

ATTENDU QU'en référence à l'émission du certificat d'occupation et d'utilisation no. 2007-00440, une demande écrite a été adressée à (9057-0854 Québec Inc) « Bûches Eco Logic » en date du 22 février 2008 pour recevoir une pièce manquante au dossier a savoir, une copie du CA du Ministre visant la conformité les activités (usages) de l'entreprise;

ATTENDU QU'à ce jour (31 mars 2009), l'entreprise (9057-0854 Québec Inc) « Bûches Eco Logic » n'a pas été en mesure de fournir la pièce requise (CA du Ministre) au dossier;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE depuis le 30 septembre 2008, plusieurs plaintes ont été reçues concernant des nuisances reliées à l'émission de fumée, odeurs (bois brûlé) et de poussières émit par la cheminée située sur le toit ainsi que de deux ventilateurs muraux situés sur la façade latérale droite (mur ouest) du 40 rue du Pacifique Est;

ATTENDU QU'un avis écrit daté du 1^{er} octobre 2008 à été adressé à (9057-0854 Québec Inc) « Bûches Eco Logic » afin de mettre fin aux sources de nuisances et d'apporter les correctifs requis;

ATTENDU QU'à la suite de la réception de plusieurs plaintes et constats à l'effet que la situation persiste soit : émission de nuage de fumée, odeurs de bois brûlé et poussière à l'extérieure de la propriété du 40 rue du Pacifique Est et que ces émissions portaient à nuisances, des rapports d'infraction général ont été transmis à la cour municipale de Waterloo en date du : 3 novembre 2008, 25 novembre 2008, 16 mars 2009, 24 mars 2009 et du 28 mars 2009;

ATTENDU QUE malgré les avis reçus et émission des rapports d'infraction général, il est constaté qu'en date du 28 mars 2009, l'entreprise (9057-0854 Québec Inc) « Bûches Eco Logic » n'a pas régularisé sa situation dérogatoire ni cessée d'émettre des sources de nuisances ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent que les opérations industrielles de l'entreprise (9057-0854 Québec Inc) « Bûches Eco Logic » située au 40, rue du Pacifique Est constitue des nuisances et sont susceptibles de porter atteinte à la santé et au droit à la qualité de l'environnement des propriétaires contiguës ainsi qu'au voisinage immédiat ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater maître Jocelyn Bélisle afin de prendre les procédures appropriées en référence à l'article 19.1 et suivants de la Loi sur la Qualité de l'environnement et l'article 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour faire cesser les nuisances.

ADOPTÉ

2009-04-145

CAMPAGNE ANNUELLE DE SOLLICITATION DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une demande de permis a été présentée par le représentant de la Fondation des maladies du cœur afin d'autoriser cet organisme à procéder à une campagne de financement sur le territoire de Bromont (porte à porte);

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est d'intérêt public d'autoriser cette campagne sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Fondation des maladies du cœur du Québec à effectuer de la sollicitation de porte à porte dans la Ville de Bromont, du 20 avril au 15 mai 2009.

ADOPTÉ

2009-04-146

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
BROMONT EN ART**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T) a procédé à l'analyse de la demande de la société à but non lucratif Bromont en Art pour la tenue du symposium Bromont en Art les 3, 4 et 5 juillet 2009;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles.

ATTENDU QUE l'organisme souhaite organiser le symposium sur la rue Shefford;

ATTENDU QUE le SLCVC-T a consulté les services municipaux concernés par la demande de l'organisme, soit le Service de l'urbanisme, le Service des travaux publics, le Service de police;

ATTENDU QUE ce symposium implique l'occupation temporaire d'emplacements situés en bordure de la rue Shefford, entre les rues John-Savage et du Bourgmestre, pour la tenue d'activités et l'installation de kiosques et d'équipements à l'usage du public et des exposants;

ATTENDU QUE ce symposium implique également l'utilisation des stationnements du Campus récréo-éducatif Germain-Desourdy, d'un stationnement public situé sur la rue Shefford, du stationnement de l'église Saint-François-Xavier, du stationnement du parc Compton et d'un stationnement de débordement situé sur la rue de l'Aubergiste;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE ce symposium implique également l'interdiction de stationner sur le tronçon de la rue Shefford situé entre les rues John-Savage et du Bourgmestre, sur le tronçon du chemin de Gaspé, entre le parc Compton et le boulevard de Montréal, sur la rue Jacques-Cartier, sur la rue Marcel-R.-Bergeron et sur la rue John-Savage, les 3, 4 et 5 juillet entre 9 h et 18 h 30;

ATTENDU QUE ce symposium implique également l'ajout d'arrêts obligatoires temporaires à l'intention des véhicules circulant sur la rue Shefford, aux intersections avec les rues John-Savage et du Bourgmestre;

ATTENDU QUE ce symposium implique également le marquage temporaire de traverses piétonnes sur la chaussée de la rue Shefford, aux intersections avec les rues John-Savage, de Gaspé et du Bourgmestre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage numéro 876-2003, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel évènement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la société à but non lucratif Bromont en art à tenir l'édition 2009 du Symposium Bromont en art les 3, 4 et 5 juillet 2009, sur le tronçon de la rue Shefford compris entre les rues John-Savage et du Bourgmestre.

D'autoriser, du 2 au 6 juillet 2009, l'installation de kiosques de vente et d'exposition, d'équipement à l'usage du public, tels des cabinets sanitaires, de même que les activités reliées à un symposium de ce genre pendant la durée de l'évènement pourvu :

a)qu'elles soient supervisées et approuvées par Bromont en art ou son représentant autorisé;

b)qu'elles aient fait l'objet d'une entente avec le propriétaire de l'immeuble qu'elles occupent lorsqu'il n'est pas la propriété de la Ville;

c)que tout équipement soit installé et que toute activité soit tenue de manière à ce qu'un couloir de circulation piétonnière d'au moins 1,5 m de largeur soit constamment dégagé entre le kiosque ou l'activité et la chaussée;

d)que tout kiosque soit à au moins :

1. 3 m d'un bâtiment ou d'un autre kiosque;
2. 1,2 m d'une borne d'incendie;
3. 6 m d'une intersection;

e)que tout kiosque constitué d'une tente ou d'une bâche soit conforme à la norme CAN/ULC-S109-M (Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables) ;

f)qu'aucun élément combustible ne se trouve à l'intérieur des kiosques à l'exclusion des œuvres, présentoirs, chaises et tables;

6 AVRIL 2009

g) qu'aucun équipement comportant des flammes nues ne soit utilisé à l'intérieur ou à moins de 3 m d'un kiosque;

h) qu'un extincteur en état de marche soit présent que chaque kiosque dont les parois sont constituées d'un matériau textile soit pourvu qu'un extincteur en état de marche;

i) que tout fil électrique soit protégé.

D'autoriser le Directeur du SLCVC-T ou son représentant à faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec pour obtenir les autorisations relatives à l'installation, sur la rue Shefford, de la signalisation temporaire.

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à installer ou faire installer la signalisation temporaire.

D'autoriser le Directeur du SLCVC-T à émettre des autorisations de stationnement sur la rue Shefford à l'usage des organisateurs de l'évènement.

D'autoriser le Directeur du SLCVC-T, de même que le personnel habilité du Service de police, à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées dans la présente résolution soient satisfaites.

D'autoriser le personnel habilité du Service de Police à émettre des contraventions en cas de non-respect des interdictions temporaires de stationner ou de non-respect de la signalisation temporaire.

D'autoriser l'utilisation des stationnements du Campus récréo-éducatif Germain-Desourdy, d'un stationnement public situé sur la rue Shefford, du stationnement de l'église Saint-François-Xavier, du stationnement du parc Compton et d'un stationnement de débordement situé sur la rue de l'Aubergiste pour stationner les véhicules des exposants et du public du symposium.

D'autoriser à l'organisme «Bromont en art» une disponibilité financière de SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$) toutes taxes incluses. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels identifiés dans les prévisions budgétaires déposées, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de SIX MILLE DOLLARS (6 000\$). Les versements seront effectués par le directeur des finances de la VILLE suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'organisme.

D'accorder au directeur du SLCVC-T le pouvoir de signer une convention de partenariat avec le promoteur du symposium Bromont en Art, ainsi que de contrôler et évaluer la participation de la Ville et du promoteur.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de l'évènement.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-147

**APPEL DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

ATTENDU la possibilité pour la Ville de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques ;

ATTENDU la volonté du Conseil d'améliorer les collections de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Ville doit désigner une personne responsable afin de compléter la demande pour le programme d'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques et l'autoriser à la signer ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la production et le dépôt, au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques, afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

D'autoriser la responsable de la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont à signer pour et au nom de la Ville le dit document.

ADOPTÉ

2009-04-148

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À LA
COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutien et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme ne possède pas dans son budget les sommes requises;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à l'organisme « Le Tour de la montagne de Bromont » une disponibilité financière de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) toutes taxes incluses. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels qui seront identifiés lors du dépôt des prévisions budgétaires, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$). Les versements seront effectués par le directeur des finances de la VILLE suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'ORGANISME.

D'approprier à cet effet un montant de **VINGT CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)** à même le surplus accumulé.

D'accorder au directeur du SLCVC-T le pouvoir de signer la convention de partenariat, pour et au nom de la Ville, avec le représentant de «Le Tour de la montagne de Bromont » et de contrôler et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

D'assurer à « Le Tour de la montagne de Bromont » l'appui de la Sûreté municipale pour assurer la circulation.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ

2009-04-149

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR RÉNOVER LE PAVILLON DE
L'ORGANISME PLAGES ET LOISIRS PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QUE l'association Plages et loisirs Paradis de Brome offre des services de loisirs à l'ensemble de la population bromontoise ;

ATTENDU QUE le pavillon qu'utilise l'association est en zone inondable et que celui-ci est régulièrement inondé ;

6 AVRIL 2009

ATTENDU les efforts consentis par l'association pour amasser les fonds nécessaires pour assurer les réparations rendues nécessaires ;

ATTENDU QUE pour assurer la pérennité des activités de l'Association, le pavillon est un équipement essentiel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à l'organisme « Plages et loisirs Paradis de Brome » une disponibilité financière de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500\$)** toutes taxes incluses pour l'achat de matériaux. Les paiements de factures seront autorisés et effectués par le directeur des finances suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'organisme.

ADOPTÉ

2009-04-150

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS BROMONT POUR L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutien et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à l'organisme « Événements Sportifs Bromont » une disponibilité financière de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** toutes taxes incluses. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels qui seront identifiés lors du dépôt des prévisions budgétaires, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de **DIX MILLE DOLLARS (10 000\$)**. Les versements seront effectués par le directeur des finances de la VILLE suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'ORGANISME.

6 AVRIL 2009

D'accorder au directeur du SLCVC-T le pouvoir de signer la convention de partenariat, pour et au nom de la Ville, avec le représentant d'Événements Sportifs Bromont et de contrôler et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ

2009-04-151

**PROJET DE SCULPTURES DANS LE PARC JOHN-SAVAGE À L'ÉTÉ
2009**

ATTENDU QUE l'artiste sculpteure bromontoise Lagaan a soumis au SLCVC-T un projet d'exposition de sculptures dans le parc John-Savage à l'été 2009;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet, l'artiste a besoin d'une protection d'assurances responsabilité civile de la Ville;

ATTENDU QUE l'artiste a besoin de soutien technique pour le transport et l'ancrage des sculptures dans le parc;

ATTENDU QUE souhaite organiser un lancement-vernissage de l'exposition;

ATTENDU QUE l'artiste a besoin d'un soutien financier de MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (1545\$) taxes incluses, représentant la norme pour les cachets remis à des artistes par le *Canadian Artists Representation / le front des artistes canadiens* (CARFAC) pour un projet semblable;

ATTENDU QUE ce projet est original et que les citoyens et visiteurs pourront profiter de cette exposition en plein air tout l'été;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T) considère ce projet comme un attrait supplémentaire pour la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une exposition de sculptures monumentales dans le parc John-Savage à l'été 2009.

6 AVRIL 2009

D'offrir une protection d'assurance responsabilité civile pour ce projet.

D'offrir un soutien technique aux artistes pour le transport et l'ancrage des sculptures, ce qui équivaut à un montant de CINQ CENT CINQ DOLLARS (505\$).

D'organiser un lancement-vernissage de l'exposition, ce qui équivaut à un montant de TROIS CENTS DOLLARS (300\$).

D'offrir un soutien financier aux artistes en payant le cachet normalisé, selon le CARFAC, de MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (1545\$) taxes incluses aux artistes.

D'approprier un montant de **DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (2 350 \$)** à même le budget de fonctionnement pour la réalisation de ce projet.

D'autoriser l'agente de développement (culture et vie communautaire) à signer une entente, pour et au nom de la Ville, avec l'artiste responsable du projet.

ADOPTÉ

2009-04-152

**SUBVENTION POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE LES
COCCINELLES DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Jardin communautaire Les Coccinelles de Bromont a besoin d'embaucher des ressources pour réaliser les travaux de préparation en vue de l'ouverture du Jardin;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient les activités de démarrage du Jardin communautaire au début de chacune des saisons;

ATTENDU QU'une somme est prévue au budget régulier du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T) pour aider le Jardin communautaire à démarrer ses activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **DEUX CENTS DOLLARS (200\$)** au Jardin communautaire Les Coccinelles pour l'embauche de ressources pour la réalisation des travaux du début de saison, permettant ainsi que Jardin d'offrir un environnement de qualité aux jardiniers membres.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-153

SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT

ATTENDU QUE les activités du Club horticole de Bromont s'inscrivent dans la mission du SLCVC-T;

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont démontre un intérêt pour poursuivre ses activités régulières et l'encadrement du concours *Maisons Fleuries* qui sont directement liées à son champ d'intérêt;

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont demande une aide financière à la Ville pour l'organisation de leurs activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention au Club horticole de Bromont, soit le montant de **TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200\$)**, tel que prévu dans le cadre budgétaire 2009, pour l'organisation de leurs activités régulières et pour l'organisation du concours *Maisons Fleuries*.

ADOPTÉ

2009-04-154

FÊTE DE L'AMOUR 2009 DE LA PAROISSE ST-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QUE la paroisse St-François-Xavier tient depuis de nombreuses années l'événement « La Fête de l'amour » soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse;

ATTENDU QUE la paroisse a besoin d'un permis les autorisant à réaliser cette activité annuelle;

ATTENDU QUE la paroisse a également besoin du soutien du Service de police pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, ainsi que du soutien des Travaux publics pour le nettoyage de la chaussée et l'installation des barrières Mills et des pancartes de détours, et que les Services concernés sont favorables à apporter leur soutien à cette fête;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

6 AVRIL 2009

D'accorder gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques à la paroisse St-François-Xavier pour la tenue du défilé de voitures tirées par des chevaux de la Fête de l'amour 2009, dimanche 14 juin de 9h30 à 10h30, sur la rue Shefford.

D'offrir un soutien de la part des Services municipaux concernés (Service de police et Travaux publics) pour assurer la circulation, installer les équipements pour détourner la circulation et nettoyer la chaussée.

D'autoriser le SLCVC-T à faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation relative à la fermeture temporaire de la rue Shefford pour réaliser cette activité.

ADOPTÉ

2009-04-155

**DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE
LOISIRS ENTRE BRIGHAM ET BROMONT**

ATTENDU QUE l'Entente en matière de loisirs entre la Ville de Bromont et la Municipalité de Brigham (2008-03-164);

ATTENDU la demande de la Municipalité de Brigham de modifier la dite Entente en abrogeant l'article 1 (09-59) : dispositions relatives aux dépenses de publicité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accueillir favorablement la demande de la Municipalité de Brigham.

D'abroger l'article I de ladite Entente.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-156

**DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE À REMORQUAGE JJ TOWING
ENR. EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1997;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut désigner, en vertu de ces dispositions, une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

ATTENDU QUE la compagnie de remorquage, Remorquage JJ Towing Enr., a fait une demande à la ville afin d'être désigné comme fourrière pour les véhicules routiers saisis en application des articles du Code de la sécurité routière;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont conservera sa propre fourrière et qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de la compagnie de remorquage, Remorquage JJ Towing Enr.;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont désigne Remorquage JJ Towing Enr., propriété de James et John Brack, à opérer une fourrière pour recevoir les véhicules routiers saisis en application du Code de la sécurité routière, au 36 rue Des Carrières à Bromont.

QUE la Ville de Bromont demande l'inscription de Remorquage JJ Towing Enr. du 36 rue Des Carrières à Bromont, au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Bromont.

QUE Remorquage JJ Towing Enr. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec.

QUE les installations de Remorquage JJ Towing Enr. devront en tout temps être conformes aux règlements de la Ville de Bromont en vigueur.

QUE Remorquage JJ Towing Enr. devra se départir des véhicules sous sa garde le plus rapidement possible après l'obtention des autorisations légales.

QUE la Ville de Bromont se dégage de toute responsabilité quant à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-157

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE RECYCLAGE DES
VÉHICULES SAISIS**

ATTENDU QUE la présente résolution a pour objet l'attribution d'un contrat de recyclage de véhicules routiers provenant de la fourrière municipale pour une période de un (1) an;

ATTENDU QUE le Service de police a procédé à une recherche de prix auprès de neuf (9) commerçants recycleurs en fonction de conditions générales et que quatre (4) commerçants ont fourni un prix unitaire : Pièces d'auto L.F. (150\$), Pièces d'auto Samson (150\$), Les entreprises Denis Paré auto (150\$) et Pièces d'auto Dunham (186.50\$);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'adjudication du contrat soit attribué au commerçant offrant le montant le plus élevé par véhicule, soit les PIÈCES D'AUTOS DUNHAM, 826 RUE BÉRANGER, DUNHAM, JOE IMO pour une période de un (1) an, à la base du prix unitaire de CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET CINQUANTE SOUS (186.50\$) excluant les taxes applicables, pour un contrat d'achat de véhicules routiers abandonnées par leur propriétaire et entreposés à la fourrière municipale du 20 rue Pacifique est à Bromont, lesquels véhicules ont été mis au rancart conformément aux dispositions de la Loi 58, en vertu des articles 209.1 et 209.2 du Code de la sécurité routière. De plus, les véhicules cédés à la municipalité par le dernier propriétaire ou abandonnés par le dernier propriétaire font aussi partie de ce contrat.

QUE le directeur du Service de police, soit autorisé à effectuer les transactions à la SAAQ avec les Pièces d'autos Dunham.

ADOPTÉ

2009-04-158

**RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'INCARCÉRATION DE
PRÉVENUS AVEC LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a un protocole d'entente pour le gardiennage et l'incarcération de prévenus avec la Ville de Granby ;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE depuis la fin du mois de décembre 2008, un système de comparutions téléphoniques pour le district de l'Estrie a été mis en place, système qui résulte au transfert des détenus dès leur comparution au Centre de détention ;

ATTENDU QUE le bloc cellulaire à Granby n'étant pas un centre provincial au sens de la loi, le Service de police n'a plus le droit d'y garder des détenus ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby nous demande donc de mettre fin immédiatement audit protocole d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE résilier et de mettre fin immédiatement au protocole d'entente pour le gardiennage et l'incarcération de prévenus entre la Ville de Bromont et la Ville de Granby et ce, à compter de ce jour.

ADOPTÉ

2009-04-159

**MANDAT ATTRIBUÉ AU DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE
POUR COMPLÉTER L'ÉTUDE DU SERVICE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU QU'une analyse de restructuration du service des télécommunications nous permet présentement de croire qu'il y aurait des économies substantielles à réaliser en effectuant une entente intermunicipale;

ATTENDU QU'une étude préliminaire du dossier présentée lors du caucus du 2 mars dernier a satisfait la majorité des membres du conseil afin de pousser plus à fond cette étude;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil de la Ville de Bromont mandatent le directeur du Service de police à terminer l'étude de restructuration et en présenter le résultat aux membres du conseil dès sa fin.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-160

**SOUPER AUX HOMARDS DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires de Bromont souhaite réaliser son activité de financement annuelle, le *souper aux homards*;

ATTENDU QUE cette activité de financement a pour but d'amasser des fonds pour venir en aide aux jeunes défavorisés de Bromont et pour offrir la formation en prévention incendie aux élèves des secteurs desservis par le Service de prévention des incendies;

ATTENDU QUE l'Association a besoin d'un espace pouvant accueillir 500 convives et que le Centre sportif et culturel est un lieu adéquat pour réaliser cette activité;

ATTENDU QUE l'Association souhaite obtenir l'appui de la Ville de Bromont pour pouvoir utiliser gratuitement le Centre sportif et culturel les 29, 30, 31 mai pour le montage, le démontage et la réalisation du *souper aux homards*;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE prêter gratuitement les installations du Centre sportif et culturel à l'Association des pompiers volontaires de Bromont pour la réalisation du *souper aux homards*.

ADOPTÉ

2009-04-161

**RENOUVELLEMENT DE LA PUBLICATION DU JOURNAL ICI
MAINTENANT POUR L'ANNÉE 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances à payer la somme totale de **TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 300,00 \$)**, taxes applicables en sus, somme représentant les frais de publication d'une page dans six (6) numéros du Journal Ici Maintenant pour un an, soit un montant de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550\$)** chacune, taxes applicables en sus, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-162

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'IMPRESSION DU VOICI BROMONT

ATTENDU QUE quatre (4) appels d'offres par voie d'invitation écrite ont été envoyés pour l'impression du Voici Bromont et qu'à la fermeture des soumissions, le 1^{er} avril 2009, les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues :

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | OPTION 1 (1 AN PAPIER RECYCLÉ) 30% PRIX 2009 | | OPTION 2 (1 AN PAPIER RECYCLÉ 100%) PRIX 2009 | |
|-------------------------|--|-------------|---|-------------|
| | Imprimerie CCR | 7 360.95 \$ | | 7 742.91 \$ |
| Impressions Daigle inc | 7 166 \$ | | 7 801.20 \$ | |
| Imprimerie Debesco | 6 738 \$ | | 6 840 \$ | |
| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | OPTION 3 (3 ANS PAPIER RECYCLÉ) 30% | | OPTION 4 (3 ANS PAPIER RECYCLÉ 100%) | |
| | 2009 | 2010-2011 | 2009 | 2010-2011 |
| Imprimerie CCR | 8 190.64 \$ | 8 713.68 \$ | 8 622.87 \$ | 9 253.44 \$ |
| Impressions Daigle inc. | 7 517 \$ | 7 996 \$ | 8 188 \$ | 8 768 \$ |
| Imprimerie Debesco | 6 738 \$ | 7 304 \$ | 6 840 \$ | 7 416 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'impression du Voici Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, soit Imprimerie Debesco pour la somme de **SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE DOLLARS (6 840 \$)** pour l'année 2009 **ET SEPT MILLE QUATRE CENT SEIZE DOLLARS (7 416 \$)** par année, pour les années 2010 et 2011, avec du papier 100% recyclé, taxes en sus, pour l'impression de 3 800 copies par parution (4 parutions par année).

QUE les sommes payables pour les années 2010 et 2011 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-163

TRAVAUX DE RAFRAÎCHISSEMENT À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet déposé concernant le rafraîchissement de l'hôtel de ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses et d'approprier au surplus accumulé un montant de **QUINZE MILLE SIX CENT DOLLARS (15 600 \$)** pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

2009-04-164

**ENTENTE DE SERVICE AVEC LES RÉSEAUX DE L'ALLIANCE ENR.
POUR LE LIEN DE FIBRE OPTIQUE ENTRE L'ARÉNA ET LE
CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE les installations informatiques du Centre culturel St-John sont reliées par un lien de fibre optique aux installations de l'aréna et, que la location dans les poteaux, l'entretien et la réparation advenant un bris doit faire l'objet d'une entente de service annuelle;

ATTENDU QUE le sous-traitant de STE Systèmes Téléphoniques lequel a exécuté les travaux de raccordement pour la Ville de Bromont, «Les Réseaux de L'Alliance Enr.», a fait parvenir une telle entente de service au directeur de l'informatique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de l'informatique de signer l'entente de service pour une période de cinq (5) ans, concernant la location, l'entretien et la réparation du réseau de fibre optique entre le Centre culturel St-John et l'aréna avec «Les Réseaux de L'Alliance Enr.».

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

2009-04-165

**DÉGUSTATION DE GRANDS VINS DE BORDEAUX AU PROFIT DE
LA MAISON AU DIAPASON**

ATTENDU QU'il y aura une dégustation de grands vins de Bordeaux au profit de la Maison Au Diapason le 19 mai 2009 à l'Auberge Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter deux (2) billets pour la dégustation de grands vins de Bordeaux au profit de la Maison Au Diapason pour un montant total de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2009-04-166

**ÉLIMINATION DES BOUTEILLES D'EAU DANS LES
ÉTABLISSEMENTS DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la production d'eau embouteillée, plus particulièrement l'extraction, l'emballage et le transport de l'eau, entraîne la consommation de grandes quantités de combustibles fossiles non renouvelables, ce qui a des impacts sur la qualité de l'air et les changements climatiques ;

ATTENDU QUE la fabrication d'une bouteille d'eau en plastique d'un litre demande environ trois litres d'eau ;

ATTENDU QUE les entreprises de bouteilles d'eau utilisent les sources d'eau et d'eau souterraine municipales alors qu'un pourcentage croissant de municipalités canadiennes ont connu des pénuries d'eau dans les dernières années ;

ATTENDU QUE, même si les bouteilles d'eau sont des contenants recyclables, entre 40 % et 80 % des bouteilles vides sont jetées n'importe où ou directement à la poubelle et occupent ensuite une place précieuse dans les sites d'enfouissement ;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE l'eau du robinet est sûre, saine, hautement réglementée et accessible aux résidents, employés, employeurs et visiteurs des municipalités canadiennes, en plus d'être beaucoup plus conforme au développement durable que l'eau embouteillée ;

ATTENDU QUE certaines municipalités ont adopté des règlements municipaux pour restreindre la vente et l'achat des bouteilles d'eau dans leurs établissements ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont élimine progressivement la vente et l'achat de bouteilles d'eau dans ses établissements, lorsque approprié, et là où de l'eau potable est disponible, à l'exception des concessions au Centre sportif et culturel ainsi qu'au Centre culturel St-John.

QUE la Ville de Bromont conçoive des campagnes de sensibilisation au sujet des avantages et de la qualité de l'eau qu'elle fournit.

ADOPTÉ

2009-04-167

25^E ANNIVERSAIRE DU CLUB F.A.D.O.Q. ADAMSVILLE

ATTENDU QUE le club F.A.D.O.Q. Adamsville célèbre ses 25 ans d'existence cette année ;

ATTENDU QUE la F.A.D.O.Q. souhaite obtenir l'appui financier de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QU'un dîner aura lieu le dimanche 7 juin 2009 ;

ATTENDU QU'une brochure souvenir de la journée sera conçue pour cet événement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

6 AVRIL 2009

D'acheter deux (2) billets pour le dîner du 7 juin 2009 pour la somme totale de **SOIXANTE DOLLARS (60 \$)**, taxes incluses.

D'acheter un espace de publicité qui sera insérée dans la brochure souvenir de la journée pour un montant de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)**, représentant la page verso de ladite brochure.

ADOPTÉ

2009-04-168

ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE la Ville devait se doter d'un programme de prévention en santé et sécurité au travail ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit programme de prévention ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme de prévention en santé et sécurité au travail et de s'engager à suivre le plan d'action qui sera établi chaque année par le comité en santé et sécurité au travail.

ADOPTÉ

2009-04-169

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le contrat du directeur général et directeur du développement se terminait le 19 juillet 2009 et que, selon une clause prévue au contrat original, il se devait d'être renouvelé de part et d'autre, s'il y a avait lieu, avant le 19 avril 2009 ;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QU'un comité, composé de la mairesse, madame Pauline Quinlan, et du conseiller responsable des ressources humaines, monsieur Jean-Marc Maltais a procédé à l'évaluation de Monsieur Des Ormeaux ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du nouveau contrat de travail de Monsieur Jacques Des Ormeaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE reconduire, tel que rédigé, le contrat de travail de Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général et directeur du développement, pour une période de cinq (5) ans, selon le nouveau contrat, soit du 20 juillet 2009 au 19 juillet 2014.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 MARS 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 11 mars 2009.

2009-04-170

DÉNONCIATION DU BAIL AU 1182 RUE SHEFFORD

ATTENDU le bail conclu entre la Ville de Bromont et le propriétaire du 1182 rue Shefford à Bromont pour l'opération du Centre de dépannage ;

6 AVRIL 2009

ATTENDU QUE ledit bail prévaut pour la période du 1^{er} août au 31 juillet ;

ATTENDU QUE le Centre de dépannage déménagera au 46 rue Compton à Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aviser le propriétaire du 1182 rue Shefford à Bromont que la Ville de Bromont ne souhaite pas renouveler ledit bail après le 1^{er} août 2009.

ADOPTÉ

2009-04-171

ÉMISSION DES PERMIS POUR LA MAISON AU DIAPASON

ATTENDU QUE les travaux de construction de la Maison Au Diapason sont commencés à Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'émettre gratuitement tous les permis en vertu des règlements d'urbanisme de la Ville de Bromont relatifs à la construction et l'aménagement de la Maison Au Diapason.

ADOPTÉ

6 AVRIL 2009

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Guy Planet critique le mauvais état des routes à Bromont et surtout le chemin Compton.
- Monsieur Claude Nadeau demande si l'étude sur l'état des routes est disponible pour le public et demande quel est le projet immobilier sous-jacent au règlement numéro 876-57-2009.
- Madame Georgette Groulx remercie le conseil pour le don de 1 500 \$ à l'organisme Plage et Loisirs Paradis de Brome inc. qui va permettre de rehausser le plancher de la bâtisse.
- Monsieur Marcel Samson mentionne que l'organisme Plage et Loisirs Paradis de Brome inc. ont éliminé les assiettes et les verres en styrofoam et lavent désormais la vaisselle.
- Madame Catherine Onil Morin dépose une lettre avec la signature de gens qui demandent le prolongement du trottoir de la rue Shefford jusque devant la Garderie Des Couleurs.
- Monsieur Jacques Lapensée fait suite à la demande de Madame Onil Morin et s'informe auprès du Conseil s'il y a déjà eu des démarches de faites pour faire diminuer la vitesse de la rue Shefford dans la portion de 90 km/h.
- Madame Thérèse Hervieux demande qu'en est-il pour le projet de l'enfouissement des fils de la rue Shefford.
- Monsieur Lucien Lortie veut savoir s'il y a eu une nouvelle proposition de projet de déposée sur le coin du boulevard de Bromont et la rue Champlain, face au Golden Pub.
- Madame Marie-Ève Lagacé demande s'il est possible de regarder l'éclairage de rue vis-à-vis l'entrée de la garderie et aimerait aussi que la limite de vitesse soit diminuée à cet endroit.
- Madame Marie-Claire Martin répète aux membres du Conseil son problème de neige lors du déneigement de la Ville.

6 AVRIL 2009

2009-04-172

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE